

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

DUP relative à l'exploitation des forages d'eau du champ captant de Longraye

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable Sud Bessin- Pré Bocage - Val d'Orne

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Michel Granger, Président du Syndicat

RCS / SIRET

2 0 0 0 0 1 1 1 1 7 9 0 0 0 1 3

Forme juridique

Syndicat mixte communal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Cf Annexe 7	Cf Annexe 7

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Déclaration d'Utilité Publique des 7 forages existants du champ captant de la commune de Longraye (commune déléguée d'Aurseulles) pour la production d'eau destinée à la consommation humaine (Forages d'Onchy, de Maison Bleue F1 et F2, du Manoir, de Beyrolles, du Bosc et de Pont du Titre).

#### 4.2 Objectifs du projet

Régularisation de la situation administrative des 7 forages du champ captant de Longraye. Définition des périmètres de protection de ces captages et des débits/volumes d'exploitation maximaux autorisés pour chaque forage.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les 7 captages sont existants et sont déjà en fonctionnement. Il n'y a donc pas de phase travaux.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en l'exploitation des 7 forages du champ captant de Longraye pour la production d'eau destinée à la consommation humaine. Les forages d'Onchy, de Maison Bleue F1 et F2, du Manoir et de Beyrolles se situent sur la commune de Longraye. Les forages du Bosq et du Pont du Titre se situent quant à eux sur la commune de Torteval-Quesnay (commune déléguée d'Aurseulles).

Ces ouvrages auront un débit d'exploitation autorisé de :

38 m<sup>3</sup>/h pour le forage d'Onchy,

18 m<sup>3</sup>/h pour chacun des deux forages de Maison Bleue (F1 et F2),

9 m<sup>3</sup>/h pour le forage du Manoir,

20 m<sup>3</sup>/h pour le forage de Beyrolles,

20 m<sup>3</sup>/h pour le forage de Pont du Titre,

17 m<sup>3</sup>/h pour le forage du Bosq.

L'ensemble de ces ouvrages est déjà en activité. Ils font l'objet d'un entretien régulier afin de maintenir leur bon fonctionnement. Quelques petits travaux de sécurisation de ces ouvrages vont être réalisés (pose de clôture, reprise de bétons...).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Procédure de Déclaration d'Utilité Publique du champ captant de Longraye (Etablissement de l'étude d'Environnement au titre du Code de la Santé Publique, de la notice d'incidences au titre du Code de l'Environnement, Enquête Publique).0

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie parcelle d'implantation forage Onchy et débit d'exploitation projeté	975 m <sup>2</sup> ; 38 m <sup>3</sup> /h
Superficie parcelle d'implantation forage Maison Bleue F1 et débit d'exploitation projeté	1660 m <sup>2</sup> ; 18 m <sup>3</sup> /h
Superficie parcelle d'implantation forage Maison Bleue F2 et débit d'exploitation projeté	1110 m <sup>2</sup> ; 18 m <sup>3</sup> /h
Superficie parcelle d'implantation forage Manoir et débit d'exploitation projeté	550 m <sup>2</sup> ; 9 m <sup>3</sup> /h
Superficie parcelle d'implantation forage Beyrolles et débit d'exploitation projeté	1130 m <sup>2</sup> ; 20 m <sup>3</sup> /h
Superficie parcelle d'implantation forage Pont du Titre et débit d'exploitation projeté	950 m <sup>2</sup> ; 20 m <sup>3</sup> /h
Superficie parcelle d'implantation forage Bosq et débit d'exploitation projeté	380 m <sup>2</sup> ; 17 m <sup>3</sup> /h

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieux dit "Onchy", "la Maison Bleue", "le Manoir", "Beyrolles", "le Pont du Titre" et "le Bosq".  
14240 Aurseulles

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Point d'arrivée :

Communes traversées :

Long. ° ' " Lat. ° ' " \_

Onchy : Long 0°41'21.8108" O Lat 49°8'52.3946" N  
Maison Bleue F1 : Long 0°41'50.1670" O Lat 49°8'57.2917" N  
Maison Bleue F2 : Long 0°41'43.2928" O Lat 49°9'3.3998" N  
Manoir : Long 0°41'45.9730" O Lat 49°9'17.4125" N  
Beyrolles : Long 0°42'35.6357" O Lat 49°9'43.8142" N  
Pont du Titre : Long 0°43'34.5234" O Lat 49°9'50.5811" N  
Bosq : 0°43'12.8820" O Lat 49°10'12.5713" N

Long. ° ' " Lat. ° ' " \_

Long. ° ' " Lat. ° ' " \_

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est la ZNIEFF de type 2 "BOIS DU TRONQUAY ET DU QUESNAY" (code 250013245), à environ 820 m au nord-ouest du forage du Pont du Titre.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non Concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope dans un rayon de 15 km autour des forages concernés.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non Concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin à environ 14.4 km au nord-ouest du champ captant. Réserve Naturelle Nationale "Forêt domaniale de Cerisy" (FR3600028) à environ 9.2 km au nord-ouest du champ captant.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non Concerné
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monument Historique Classé "Clocher de l'église de Longraye" (PA00111450) dans le périmètre du champ captant.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les forages du Bosq, du Pont du Titre et du Manoir sont situés au droit de Territoires Humides délimités. Les 4 autres forages sont situés à proximité de zones du même type.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux du "Bajo-Bathonien" (03003)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La procédure de Déclaration d'Utilité Publique vise à instaurer les périmètres de protection des forages concernés par le projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Inscrit dans un rayon de 15 km du champ captant.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site le plus proche se localise à environ 10 km au nord-ouest du champ captant. Il s'agit de la "Hêtraie de Cerisy" (FR2502001).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le site "Parc et avenue du Château" de Balleroy, situé à environ 8 km au nord-ouest du champ captant.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<p>Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les prélèvements s'effectuent dans la masse d'eau "Trias du Cotentin Est et Bessin" (HG402). Le champ captant de Longraye sera autorisé à prélever un volume total maximal de 1022000 m<sup>3</sup> par an. Ces prélèvements engendrent la formation de cônes de rabattement en périphérie des forages. Cependant ces cônes sont très limités dans l'espace et les forages font déjà l'objet d'une exploitation depuis plus de 20 ans pour les plus récents. Il n'est pas prévu de modifier les volumes prélevés ni les débits d'exploitation.</p>
<p>Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les prélèvements d'eau engendrent de légères modifications de la masse d'eau souterraine aux abords immédiats des 7 captages.</p>
<p>Est-il excédentaire en matériaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non concerné. Les forages sont déjà existants.</p>
<p>Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non concerné. Les forages sont déjà existants.</p>
<p>Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les forages sont déjà existants. Il s'agit d'une régularisation de la situation actuelle. Il n'y aura donc pas de perturbations, de dégradations ou de destructions de la biodiversité à proximité.</p>
<p>Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le Site NATURA 2000 le plus proche se situe à au moins 10 km du forage le plus proche. De plus, il n'existe pas de lien fonctionnel entre ce site et le champ captant. Enfin, les forages sont existants. Il n'y aura donc pas de travaux susceptibles de perturber les espèces inscrites au Formulaire Standard de Données du site.</p>

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les forages ne présentent pas d'intervisibilité ou de co-visibilité avec le Monument Historique situé au sein du champ captant. En ce qui concerne les territoires humides délimités, les impacts des différents forages sur les écoulements d'eau et les caractéristiques des sols du secteur sont limités aux abords immédiats des captages. De plus, ces forages sont en fonctionnement depuis de nombreuses années. Aucune modification des débits ou volumes de prélèvement n'est prévu. Ces incidences sont donc relativement faibles.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est déjà existant. Il n'engendrera donc pas de consommation d'espace supplémentaire.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque sismique faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de périmètres de protection vise à réduire au maximum les risques sanitaires susceptibles d'impacter la ressource en eau.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Déplacements très ponctuels uniquement liés à l'entretien et à la maintenance.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non Concerné
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls rejets dans l'air sont les émissions de Gaz à Effet de Serre issus de véhicules légers utilisés lors de l'entretien/surveillance du fonctionnement des ouvrages.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les ouvrages sont équipés de trop-plein déversants vers les fossés et ruisseaux affluents du cours d'eau le Vession ou dans le cours d'eau lui-même.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls déchets produits sont ceux liés à l'entretien et à la maintenance. Il s'agit donc de très faibles quantités de déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les forages sont déjà existants. Ils ne présentent pas d'intervisibilité ou de co-visibilité avec le Monument Historique situé au sein du champ captant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les forages sont déjà existants. Ils n'entraîneront donc pas de modification des activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Ces incidences sont susceptibles de se cumuler avec celles, du même type, du champ captant de Saint-Germain d'Ectot, situé à environ 3 km au sud du champ captant de Longraye et constitué de deux forages déjà existants (Forages d'Ectot et sous-bourg d'Ectot). Ce projet fait l'objet d'un examen au cas par cas distinct.

Cependant, il faut noter que les forages les plus proches des deux champs captants se situent au minimum à 3 km de distance. Les effets susceptibles d'être cumulés seront donc relativement faibles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Non concerné

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Aucune mesure particulière n'est envisagée. Les débits d'exploitation et les volumes prélevés seront maintenus.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le champ captant de Longraye est en fonctionnement depuis plus de 20 ans. Ses incidences sur l'environnement sont faibles et très limitées dans l'espace. Il n'est pas envisagé de modifier les caractéristiques des forages de ce champ captant. Les éventuels effets cumulés avec le champ captant de Saint-Germain d'Ectot sont très faibles du fait de leur distance.

De plus, une étude d'impacts à déjà été réalisée en 2013 sur ce champ captant (Cette étude est fournie en Annexe 8). La procédure DUP nécessitera également la réalisation d'une étude d'environnement au titre du Code de la Santé Publique et d'une notice d'incidence des prélèvements au titre du Code de l'Environnement.

Il ne paraît donc pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Annexe 7 : Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet.

Annexe 8 : Etude d'Impacts des forages de Longraye et de Saint-Germain d'Ectot, Bureau d' Etudes Lithologic, Août 2013.

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Epinay-sur-Odon

le,

14/05/2018

Signature



SYNDICAT MIXTE  
DE PRODUCTION D'EAU POTABLE  
DE LA REGION  
SUD BESSIN - PRÉBOCAGE -  
VAL D'ORNE

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

# Annexe 2



# Annexe 3

**Forage d'Onchy :**



**Photo 1 : Mai 2017**



**Photo 2 : Mai 2017**



**Forage de Maison Bleue F1 :**



**Photo 1 : Mai 2017**



**Photo 2 : Mai 2017**



**Forage de Maison Bleue F2 :**



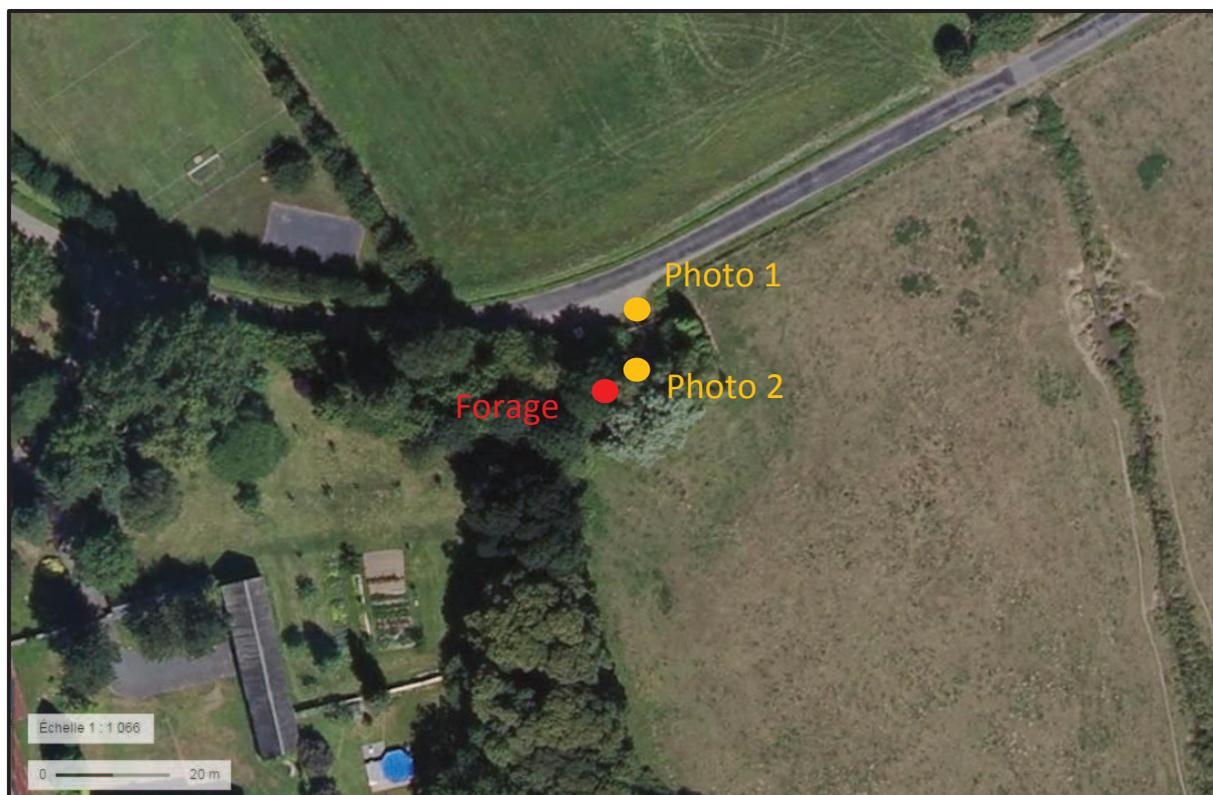
**Photo 1 : Mai 2017**



**Photo 2 : Mai 2017**



**Forage du Manoir :**



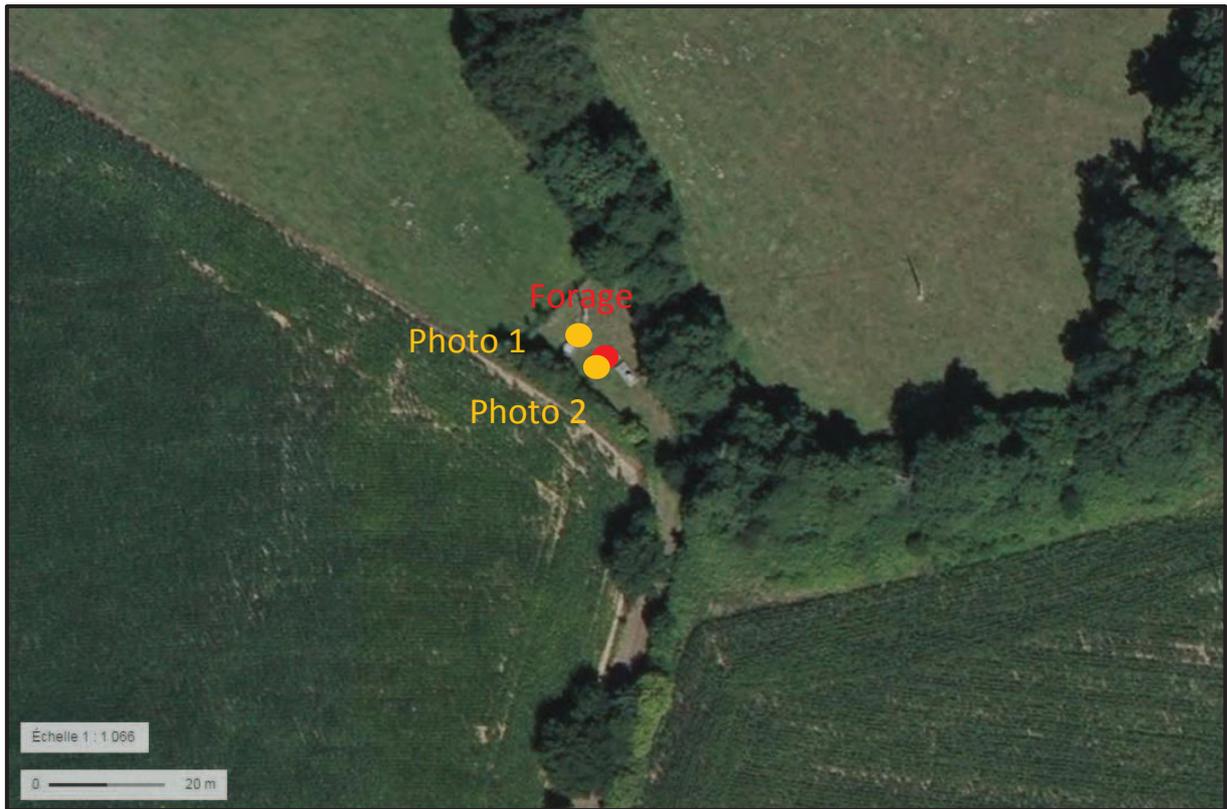
**Photo 1 : Mai 2017**



**Photo 2 : Mai 2017**



**Forage de Beyrolles :**



**Photo 1 : Mai 2017**



**Photo 2 : Mai 2017**



**Forage du Bosq :**

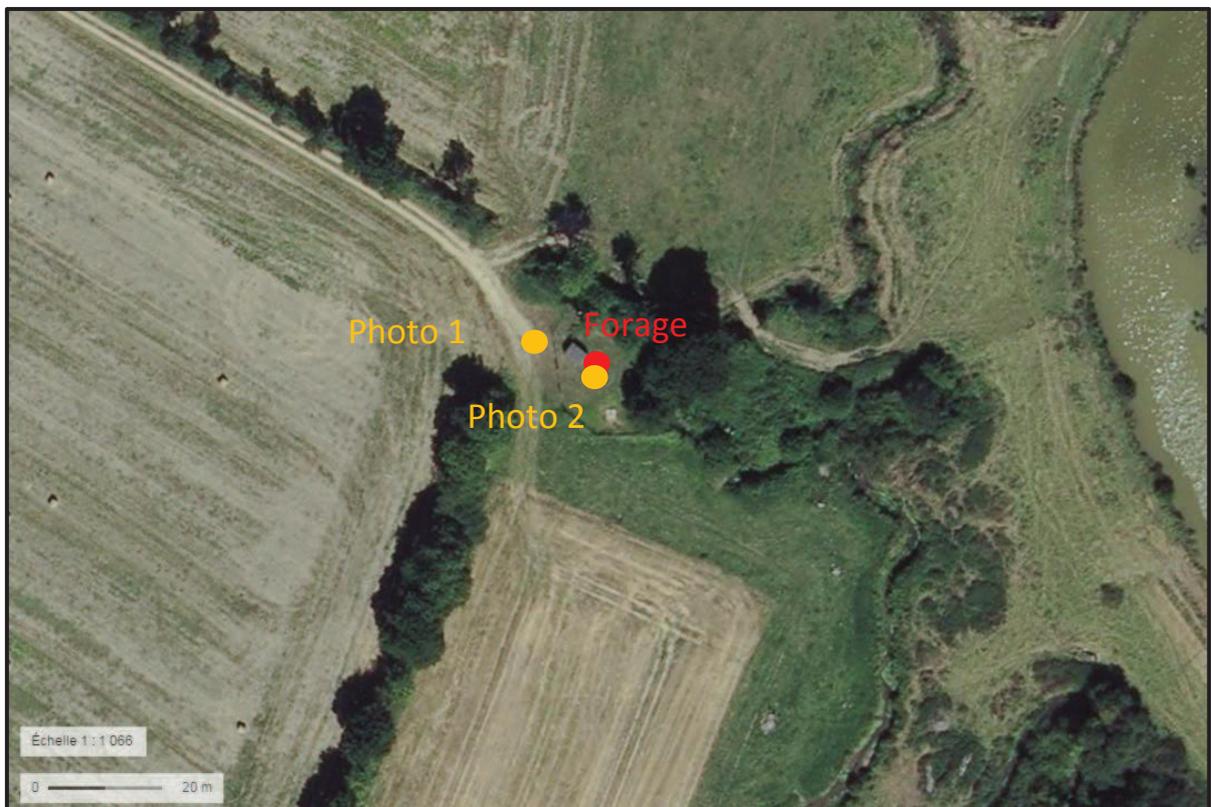


Photo 1 : Mai 2017



Photo 2 : Mai 2017



**Forage du Pont du Titre :**



**Photo 1 : Mai 2017**



**Photo 2 : Mai 2017**

